



Fourniture de gaz naturel

Tarif Interruptible

Valable dès le 1^{er} janvier 2018

Application.

Gaz pour le chauffage des clients dont la consommation dépasse 500'000 kWh par an et qui satisfont aux conditions d'attribution du statut d'interruptible énoncées dans les « Conditions générales de raccordement, d'utilisation du réseau et de fourniture de gaz naturel » de la commune de Saint-Imier.

Taxe puissance.	Hors TVA	TVA incluse 7.7 %
Par kW installé :	24.00 CHF/an	25.85 CHF/an
Prix de consommation.	Hors TVA	TVA incluse 7.7 %
Pour tous les kWh consommés :	5.30 ct/kWh	5.49 ct/kWh

Dispositions générales.

- Ces tarifs sont applicables à la vente de gaz naturel pour tous les usagers de ce segment.
- La taxe CO₂ de 1.744 ct/ kWh est incluse dans le prix de consommation (valeur 2018).
- La mesure du gaz s'effectue en mètre cube. Sauf cas particulier, le facteur de conversion admis est de 10 kWh par mètre cube.
- Le relevé des données de consommation est effectué tous les 3 mois ou mensuellement et fait l'objet d'une facture correspondant à la fréquence de relève.

Dispositions finales.

Le présent tarif a été approuvé le 23 janvier 2018 par le Conseil municipal de Saint-Imier. Il peut être modifié en tout temps.

